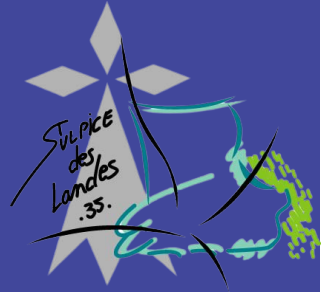


St Sulpice le Mag'

Juillet 2022



LA COMMUNE A ACCUEILLI DES
RÉFUGIÉS UKRAINIENS
PAGE 8



URBANISME : JE VEUX INSTALLER
UN ABRI DE JARDIN
PAGE 9



UN NOUVEAU CHAMPION DE
FRANCE À SAINT SULPICE
PAGE 10

ÉDITO DU MAIRE

Chères Sulpiciennes, Chers Sulpiciens,

Nous voilà au milieu de cette période estivale, les juilletistes voient leurs congés toucher à leur fin et les aoutiens préparent leurs valises. J'espère que cette période vous permettra de vous ressourcer en famille, entre amis.

Pour l'équipe municipale, c'est une période moins intense qui nous permet de nous projeter sur des sujets plus lointains.

Le mois de Juin a été décisif dans le lancement du Lotissement des Rives de l'Aron. Nous avons contractualisé avec le Cabinet Ouest Am' qui sera en charge de la maîtrise d'œuvre. Leur regard sur le site, leur appétence pour la valorisation des atouts environnementaux existants, nous ont convaincu et nous avons déjà beaucoup de plaisir, à nous projeter à leurs côtés, dans la construction de ce projet.

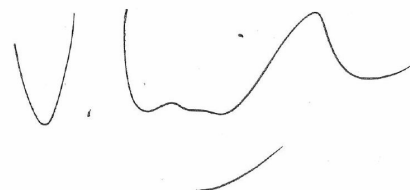
Notre volonté : valoriser le site mais aussi les alentours (la planche, les lagunes) afin de créer un endroit où il fait bon vivre.

Concernant la Mam' (Maison des Assistants Maternels), nous prenons un léger retard, dû à l'absence de réponse sur certains lots. Nous devons donc relancer un appel d'offre complémentaire et espérons, malgré tout, que les travaux débiteront avant la fin de l'année.

Enfin, et vous le découvrirez à travers la lecture du magazine, Saint Sulpice des Landes sera village étape pour le Relais du Semnon ! C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons accueilli la nouvelle et espérons que vous prendrez part à cette manifestation qui rassemble toujours beaucoup de monde.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale un très bel été !

Victor LERMITE



Crédit photo : Christophe ROULLEAU

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2022

1/ Attribution des subventions aux associations

Associations	2021	2022
UNC St Sulpice	150 €	Pas de demande déposée
UFCA football	250 €	Pas de demande déposée
A.C.C.A.	500 €	300 €
A.C.C.A pour piégeage		300 €
BREIZH Asso's	200 €	200 €
ADMR	150 €	Refus
Amicale des Pompiers	300 €	Pas de demande déposée
Comité des Fêtes	450 €	Pas de demande déposée
Association des parents d'élèves	300 €	500 €
Association Pêcheurs de La Mée	50 €	100 €
Planeurs d'Ille et Vilaine	100 €	500 €
Alcool Assistance	50 €	100 €
Asso des Soins Palliatifs de Bain	100 €	Dossier incomplet
Le Temps de Vivre	100 €	100 €
CMSV (Club Multi-Sports Sud Vilaine)	1 010 €	Dossier incomplet
TOTAL	3 710 €	

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2022

3/ Approbation du dossier de la MAM « Maison d'Assistants Maternelles » et lancement de la consultation

Mr le Maire présente au conseil municipal le dossier de construction de la MAM préparé par le maître d'œuvre ERA HABITAT de Noyal Châtillon sur Seiche. L'estimation des travaux est évaluée à 374 469.79 € HT.

Il est à noter que le montant des honoraires du maître d'œuvre s'élève à 16 000 € HT et que ce choix a été adopté à l'unanimité par un précédent vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- accepte le dossier préparé par le maître d'œuvre ERA HABITAT d'un montant de 374 469.79 € HT
- autorise le maire à lancer la consultation.

5/ Demande de fonds de concours « Bretagne Porte de Loire Communauté » (BPLC) pour la création d'une aire de stationnement rue Louis Leray

Pour répondre à la demande des sulpiciennes et des sulpiciens, un agrandissement du parking rue Louis Leray (en face du Bar-Tabac « Le petit sulpicien ») sera effectué. Pour cela, la commune peut prétendre à des fonds de concours versés par la communauté de communes.

Le montant estimatif des travaux + l'achat du terrain est de 59 546,25 euros HT.

Les fonds de concours de BPLC s'élèvent à 20 000 euros.

Le financement par la commune sera donc de 39 546,25 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime

- adopte le projet de création d'une aire de stationnement
- arrête les modalités de financement qui viennent d'être présentées
- autorise le maire à solliciter les fonds de concours de BPLC

2/ Lieu d'implantation de la Maison des Assistants Maternels (MAM)

Afin de préserver l'ensemble des places de stationnement sur le terrain nouvellement acquis rue Louis Leray (en face du bar-tabac "Le Petit Sulpicien"), Mr le Maire propose une nouvelle implantation possible de la MAM, Boulevard Salmon sur le parking du terrain de football face au local technique.

Un aménagement du parking est prévu en espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le changement du lieu d'implantation de la MAM.

4/ Demande de subvention auprès de la CAF pour la construction d'une MAM

Montant du PIAJE (Plan d'Investissement Accueil Jeune Enfant) :

- Le socle de base s'élève à 7 400 euros par place (agrément des assistantes maternelles)
- Le bonus « gros oeuvre » est de 1 000 euros par place (si les dépenses liées au gros oeuvre représentent au moins 30% des dépenses subventionnables)
- Le bonus « rattrapage territorial » monte à 1 800 euros par place nouvelle
- Le bonus « potentiel financier » est égal à 3 000 euros par place nouvelle.

Pour une MAM pouvant accueillir 16 jeunes enfants, nous pouvons donc prétendre à un versement de 211 200 euros au minimum alloués par la CAF.

Le plan de financement du projet de la MAM serait donc le suivant :

Montant estimatif : 374 469,79 euros HT

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR, versée par l'État) : 81 200,34 euros

CAF : 211 200 euros

Financement par la commune : autofinancement par emprunt de 82 069,75 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet de la construction d'une MAM
- arrête les modalités de financement qui viennent d'être présentées
- autorise le maire à solliciter la subvention auprès de la CAF pour l'année 2022

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2022

6/ Vote du budget Lotissement « Les Rives de l'Aron »

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 du Lotissement « Les Rives de l'Aron » :

Section fonctionnement : 55 700 €

Section investissement : 54 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, approuve le budget primitif 2022 du Lotissement « Les Rives de l'Aron ».

7/ Création d'un poste d'adjoint technique de 30h

Dans le cadre du recrutement de Mme Delphine NAVAR, il convient de faire évoluer le tableau des effectifs afin d'être en cohérence avec la carrière de l'agent. Mr le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 30h par semaine affecté au service scolaire et péri-scolaire à compter du 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime autorise le maire à créer ce poste.

8/ Révision du tarif du repas au restaurant scolaire

Horaires	Tarifs par enfant 2021-2022	Tarifs par enfant 2022-2023
Matin : 7h30 à 8h35 Matin : 8h à 8h35	3.20 € 2.04 €	3.30 € 2.10 €
Soir : toute 1/2 h commencée	1.37 €	1.40 €
Forfait fin classe jusqu'à 19h Forfait mensuel/enfant	4.82 € 48.23 €	5 € 50 €
Pénalité dépassement temps	6.64 €	7 €

Afin de faire face à l'augmentation générale des prix, Mr le Maire propose de réviser le tarif de la cantine à compter de la rentrée prochaine.

Le montant précédent était de 4,08 euros.

Après délibération, le conseil municipal, unanime, décide de fixer le prix à 4,16 euros à compter de la rentrée, soit une augmentation de 2%.

Révision des tarifs garderie

Après en avoir délibéré, le conseil, unanime, décide de fixer les tarifs à compter de la rentrée 2022-2023, de la façon suivante :

9/ Révision des tarifs assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs assainissement à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil, dans sa majorité, (10 pour et 2 abstentions), décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2023, à savoir :

- Part fixe : 30 € HT

- m3 consommé : 2 € HT.

Tarifs pour les non raccordés à l'eau potable mais bénéficiant de l'assainissement collectif.

- Part fixe : 30 € HT

- Forfait de m3 consommés : 20 m3/habitant soit 40 € HT

Le budget assainissement de la commune étant assujéti à la TVA, il convient d'ajouter la TVA en vigueur aux montants cités ci-dessus.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2022

10/ Autorisation de signature du marché pour la maîtrise d'œuvre du Lotissement des Rives de l'Aron

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du lotissement « Les Rives de l'Aron ».

Deux bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres, ADEPE de Rennes et OUEST AM' (Le Rheu 35) qui ont obtenu après audition et négociation respectivement la note de 84 et 89,89.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de retenir la candidature de OUEST AM/RHIZOME pour un montant de 69 600 € HT. Ce bureau a paru davantage en phase avec le projet imaginé par l'équipe municipale.

Les conseils municipaux sont ouverts au public N'hésitez pas à y participer !

BIENVENUE MANON !

Depuis le 1er avril 2022, Manon CHEVALIER a remplacé Assetou CISSE, elle accompagne les enfants à la cantine sur le temps du midi et assure l'entretien des locaux communaux.
Nous lui souhaitons la bienvenue !



APPEL À BÉNÉVOLES POUR LA CANTINE

La municipalité recherche des volontaires pour le temps périscolaire du midi ponctuellement en cas d'arrêt de travail du personnel en place.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Mairie au 02 99 72 91 65.

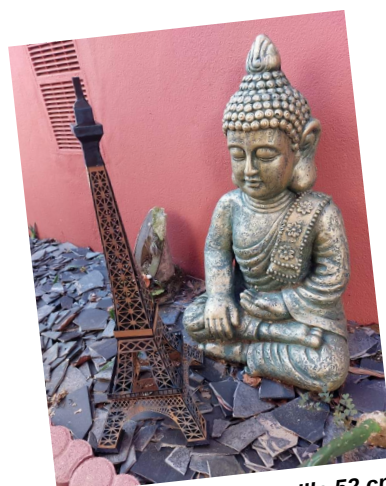


LES CRÉAS DE NATHOU !

Le 17 juin dernier, Nathalie SAUDRAIS inaugurerait son magasin : " les créas de Nathou "et nous a invité à découvrir ses très belles réalisations.

Vous souhaitez offrir quelque chose d'original pour un événement ou simplement pour faire plaisir, vous trouverez forcément votre bonheur !

N'hésitez pas à contacter directement Nathalie pour obtenir davantage de renseignement.



Tour Eiffel couleur rouille 52 cm



Phare breton éclairé avec des bougies led

Nathalie Saudrais

**LES CRÉAS
DE NATHOU**

7 rue de la mairie
35390
Saint Sulpice des Landes
Tel : 0650442172
facebook : Les créas de Nathou
nathouetchouchou@hotmail.com
EI : 91347914300012



Lightbox chouette amoureuse

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023



Appel à candidature d'agents recenseurs

Le recensement des habitants de la commune va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. A cet effet, la mairie va prochainement procéder au recrutement d'un agent recenseur chargé d'assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

Le protocole de l'enquête a évolué et la réponse au questionnaire se fait par internet (70% de la population recensée a répondu par internet en 2018).

La charge de l'agent recenseur est allégée car lorsqu'une adresse d'un seul logement est associée à une boîte aux lettres, l'agent recenseur aura uniquement à déposer directement dans cette boîte aux lettres la notice d'information permettant de se faire recenser par internet.

Ce protocole permet de recenser plus de 30% de ces logements sans visite de l'agent recenseur. Dans tous les autres cas, l'agent recenseur rencontre les habitants et leur fournit la notice d'information.

Il doit en particulier être disponible en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants.

En vue de cette mission l'agent recenseur devra participer obligatoirement aux séances de formation prescrites par l'INSEE (en général deux demi-journées).

Contrat d'un mois

Toute personne intéressée par cette mission peut déposer sa candidature auprès de l'Accueil de mairie ou sur mairie@saintsulpicedeslandes35.fr.

CARRIÈRE DE SCHISTE - LA HACTAIS

Dans les années 80, au moment du remembrement, le site de la Hactais avait été identifié pour permettre l'empierrement des chemins communaux.

La commune est en effet dotée d'une terre particulièrement riche en schiste, ce qui était un réel atout au moment du remembrement.

Les lois ont évolué, l'importance de la préservation des espaces naturels renforcée et l'exploitation d'une carrière réglementée.

La Commune n'est pas en mesure financièrement de supporter le coût d'une exploitation, et a donc préféré travailler en collaboration avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) afin de réhabiliter le site et recréer l'état initial de la carrière.

Il faut donc combler de matières inertes (gravats...) les quelques 100 000 m3 du site anciennement creusé et recouvrir l'ensemble d'une quarantaine de centimètres de terre végétale.



A terme, la municipalité réfléchit à reboiser le site, ou y créer un espace pédagogique avec sentier d'interprétation...

La priorité numéro 1 a été de sécuriser le site, en créant un merlon tout autour afin d'éviter tout risque de chute. Le site est maintenant fermé et l'accès réglementé. L'ensemble des dépôts sont consignés et gérés par l'entreprise en charge de la réhabilitation du site.

Ainsi, de nombreux camions vont ou sont déjà venus déposer des gravats de différents sites intercommunaux : nouveau lotissement de Grand Fougeray, futur agrandissement zone commerciale de Château Gaillard...

FGDON 35 : ACTION CONTRE LES NUISIBLES

En Ille et Vilaine, nous sommes confrontés à la prolifération de deux espèces exogènes :

Le ragondin (*myocastor coypus*) et le rat musqué (*ondata zybethicus*).

Ils sont qualifiés de rongeurs aquatiques nuisibles.

Ces deux rongeurs présentent un point commun, celui d'avoir été introduits en France depuis le continent américain à des fins d'élevage.

Ces erreurs humaines ont eu des conséquences désastreuses sur notre environnement et notre agriculture car en l'absence de prédateurs naturels, ces deux espèces invasives se sont développées sur l'ensemble de notre département.

Seule l'action de l'homme permet de limiter cette prolifération par la mise en place de mesures collectives de régulation.

A Saint Sulpice des Landes, Monsieur Dany Paitel est habilité à réguler la prolifération de ces nuisibles par le FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) Ille et Vilaine.

Quelques chiffres 2021-2022	Nombre de capture
3ème trimestre 2021	37 ragondins
4ème trimestre 2021	25 ragondins
1er trimestre 2022	33 ragondins
2ème trimestre 2022	36 ragondins
Autres	2 fouines; 17 taupes, 11 pies

Les impacts de la prolifération sont nombreux :

Environnementaux : Les rongeurs aquatiques nuisibles n'apportent aucun bénéfice à nos biotopes, bien au contraire. Minage et destruction des berges, ce qui modifie profondément le profil des cours d'eau et induit un colmatage du lit ou un engorgement des plans d'eau ; Consommation excessive de plantes aquatiques privant ainsi les espèces animales indigènes du couvert nécessaire à leur tranquillité et à leur reproduction ; Piétinement et dérangement des nids d'oiseaux aquatiques.

Économiques : Les coûts de remise en état des berges et des ouvrages peuvent être considérables pour la collectivité ou les gestionnaires de milieux aquatiques ; Les dégâts aux cultures peuvent être spectaculaires sur tout type de parcelle mais particulièrement sur les céréales qui peuvent localement subir des déprédations sur 50% de leur surface.

Sanitaire : De récentes études confirment le rôle prépondérant du ragondin et du rat musqué dans la transmission à l'homme de zoonoses comme la leptospirose, la toxoplasmose ou encore l'échinococcose. A titre d'exemple, l'urine des rongeurs rejetée dans les cours d'eau et étangs contient des leptospires. Elle est à l'origine de très nombreuses contaminations indirectes de pêcheurs, de kayakistes et autres utilisateurs des milieux aquatiques. La contamination des animaux d'élevage par divers parasites comme la douve du foie, strongles et autres coccidies est par ailleurs avérée.

Vous souhaitez faire appel aux services de Monsieur Dany Paitel, contactez directement la Mairie : 02.99.72.91.65

SAINT SULPICE DES LANDES - VILLAGE ETAPE DE LA COURSE DU RELAIS DU SEMNON



Le Relais du Semnon est une course conviviale par équipe de 6 relais de 7 à 16 km environ se déroulant sur le territoire BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ.

Le parcours est d'une seule boucle de 75 km traversant 6 communes de la Vallée du Semnon. Ravitaillements tous les 5 km.

L'évènement aura lieu le dimanche 25 septembre 2022.

La commune de Saint Sulpice des Landes est concernée par deux étapes :
En ville d'arrivée pour l'étape 5 : La Dominelais - St Sulpice des Landes (Salle de Sports)

Et en ville de départ pour l'étape 6 : Saint Sulpice des Landes (Salle de Sports) - Bain de Bretagne.

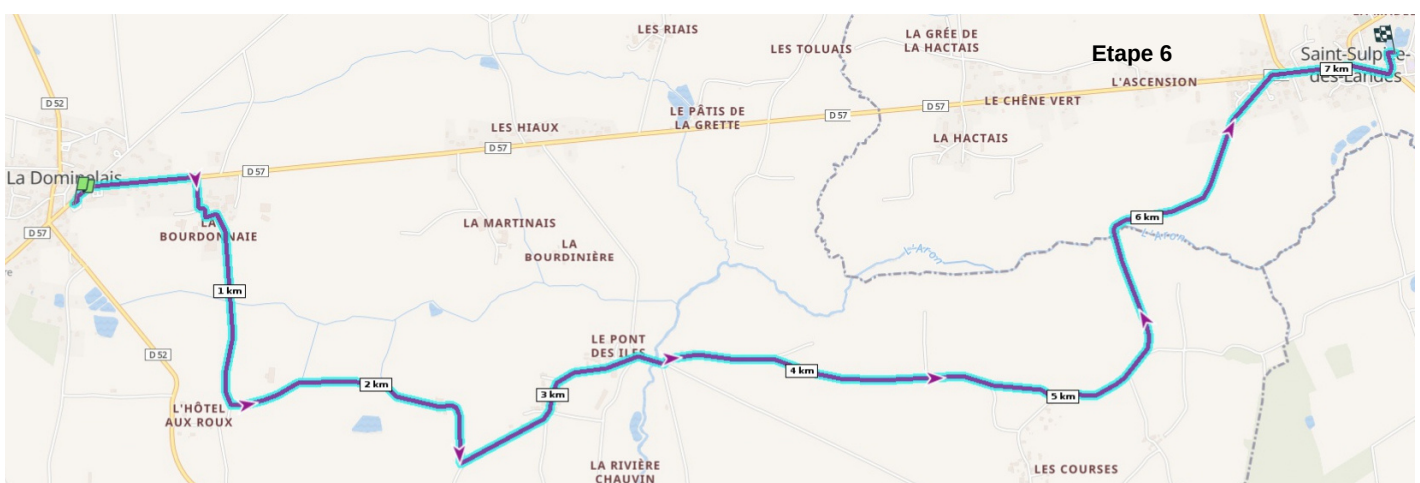
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Courses de la vallée du Semnon
2, impasse des Pins • 35320 CREVIN
contact@courses-du-semnon.fr
Philippe EVALET : 06 99 56 75 01

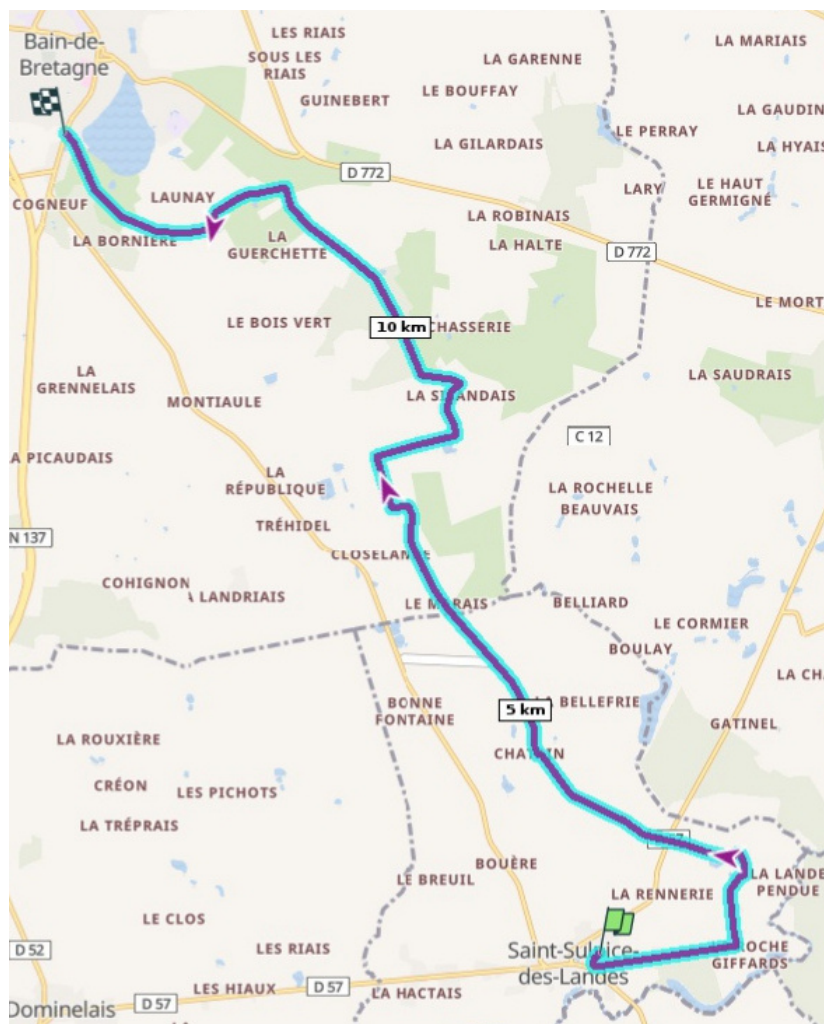
APPELS À BÉNÉVOLES POUR CET ÉVÈNEMENT

Vous pouvez contacter Monsieur Christophe ROULLEAU
croulleau@saintsulpicedeslandes35.fr
Réunion d'information prévue début septembre

Etape 5



Etape 6



LA COMMUNE ACCUEILLE DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Émue par la situation en Ukraine, l'équipe municipale a voulu agir en proposant un logement communal.

Le 13 Mai dernier, Saint Sulpice des Landes a accueilli deux familles ukrainiennes. La première famille, une maman et ses deux filles, est toujours présente aujourd'hui et la deuxième une maman et ses 3 garçons est retournée au pays courant juin.

Nous remercions les élus municipaux investis et plus spécialement M. et Mme Viel Fabrice très présents auprès de la famille.



FLASH URBANISME

AIDE À LA RÉNOVATION DE FAÇADES DES CENTRES VILLE

L'aide à la rénovation des façades s'inscrit dans le Programme d'orientations et d'actions (POA) de la Communauté de communes. Elle s'adresse aux particuliers et aux professionnels. Elle peut atteindre 30 % du montant total de vos travaux, sans condition de ressources. Contactez la Communauté de communes avant de signer vos devis.

Pour en bénéficier :

- Il faut que le bâtiment dont vous souhaitez rénover la façade soit ancien (avant 1949)
- Le bâtiment doit se situer en centre-ville Zones Ua et Uab du PLUIH pour les particuliers
- Périmètres de centralité définis au PLUIH pour les commerces
- Zone U du PLUIH pour les bâtiments publics patrimoniaux (hors églises).
- La façade doit être visible depuis l'espace public (côté rue).

Les murs d'enceinte ou clôtures ne sont pas concernés.

Dès le début de votre projet, et avant de signer vos devis, contactez Jean-François Rault :

- Par mail : urbanisme@bretagneportedealoire.fr
- Par téléphone : 02 99 43 08 52

Vous pouvez remplir le formulaire sur : <https://www.bretagneportedealoire.fr/aide-a-la-renovation-de-facades/>

Exemple : l'enduit pour le mur du préau de l'école :



LES BONNES PRATIQUES DE L'URBANISME : L'ABRI DE JARDIN

Suivant votre projet, la réglementation est différente :

Si votre abri fait :

- moins de 5 m² : il n'y a pas besoin d'autorisation
- entre 5m² et 20m² : une déclaration préalable en mairie est nécessaire
- plus de 20m² : un permis de construire doit être déposé

Lorsque vous déposez une demande d'autorisation, veillez à réaliser un dossier comprenant toutes les pièces demandées. En effet, si le dossier est incomplet, la mairie vous demandera de compléter votre demande et votre projet sera retardé.

Petit rappel : Que ce soit pour une déclaration préalable ou pour un permis de construire, vous devez également afficher sur votre terrain votre autorisation d'urbanisme afin qu'elle soit portée à la connaissance des tiers.

Pour toute question relative à des projets de travaux, n'hésitez pas à contacter la mairie soit par téléphone au 02 99 72 91 65 ou par mail à urba@saintsulpicedeslandes35.fr



DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE OU À DOMICILE : ATTENTION AUX ENTREPRISES INDÉLICATES !

Vous êtes démarché, par téléphone ou à votre domicile, pour des travaux de rénovation énergétique ou un diagnostic gratuit ?

Sachez que le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Être attentif au mode opératoire

La vigilance est de mise vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique. Se disant parfois recommandées par l'ANAH, Action Logement, la Région, l'ADEME, EDF ou les collectivités locales, ces sociétés peuvent vanter des retours sur investissement alléchants, voir des installations autofinancées.

Quelques bons réflexes :

- N'acceptez pas de rendez-vous et ne transmettez pas d'informations personnelles ;
- Prenez le temps de la réflexion et ne cédez pas à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même ;
- Faites jouer votre droit de rétractation (14 jours légaux après signature d'un devis) ;
- Exigez un devis précis mentionnant les coûts de prestations avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation ;
- Privilégiez si possible des entreprises proches de chez vous ;
- Faites marcher la concurrence et réalisez plusieurs devis ;
- Inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr pour limiter le démarchage téléphonique.

Pour plus d'informations, contactez :

- Un conseiller France Renov : Espace Rénov' Habitat – 02 99 57 02 20 – www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr
- Les associations de consommateurs de votre département comme UFC que choisir et la maison de la consommation.
- Signalez une entreprise à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : 02 99 29 76 00

UN CHAMPION DE FRANCE AUX PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE !

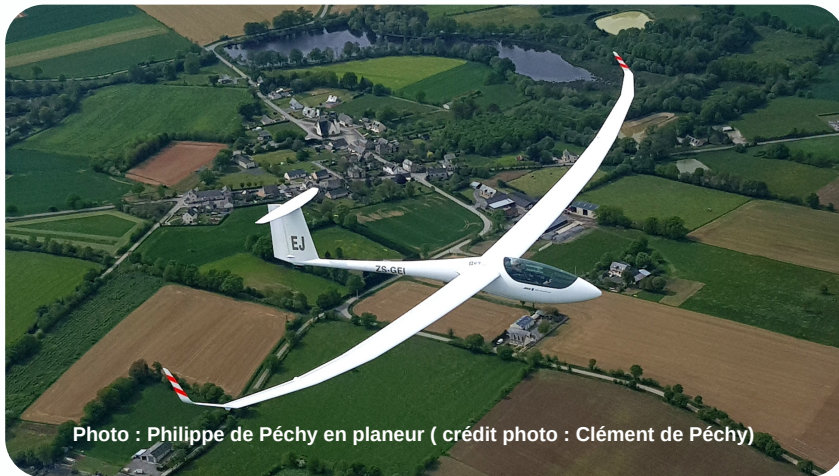


Photo : Philippe de Péchy en planeur (crédit photo : Clément de Péchy)

Saint-Sulpice compte un nouveau Champion de France !

Philippe de Péchy, membre des Planeurs d'Ille-et-Vilaine, a remporté le titre le 25 juin 2022 dans l'Essonne.

Il participe à partir du 24 juillet au Championnat du Monde de Vol en Planeur en Hongrie en compagnie d'Ulysse Merlin, également membre de l'association.

Forts de leurs dynamiques de formation et tournés vers le sport, les Planeurs d'Ille-et-Vilaine organisent sur l'aérodrome de Saint-Sulpice le Championnat Interrégional Grand Ouest du 31 juillet au 6 août 2022. C'est l'occasion de venir assister aux courses silencieuses des planeurs au-dessus de la Bretagne !

Site web : www.planeur35.org

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Bonjour,

Les bénévoles de la bibliothèque remercient les enfants et parents qui ont participé à toutes les dernières animations.

D'ici la fin de l'année, nous vous proposons 3 tapis contés : les 21 septembre, 23 novembre et 14 décembre.

Sur le thème du Japon nous mettons en place le 17 septembre une animation "Do in" : il s'agit d'une technique d'auto massage. Les places seront limitées, pensez donc à vous inscrire. La bibliothèque sera fermée le samedi tout l'été.

Elle sera totalement fermée du 1er au 24 août.

Pour que nous puissions continuer à vous proposer 3 ouvertures par semaine (mercredi, vendredi et samedi), il nous faut absolument de nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à nous contacter par mail à biblio35saintsulpicedeslandes@laposte.net, vous êtes tous les bienvenus, même si vous ne pouvez consacrer qu'une heure de temps en temps et que vous pensez ne pas avoir de compétences.

Le principal c'est d'aimer les livres.

Bonnes vacances à tous.

Les bénévoles de la bibliothèque.



Photo prise lors de l'atelier Ikebana du 25 juin 2022

LA BREIZH ASSO'S

Bonjour !

Le 12 juin 2022, nous avons pu mettre en place notre projet de "vente de viennoiserie" !

Le concept était simple et il semble vous avoir plu.

Vous aviez tous l'air très intéressés et contents de ce projet.

On pense donc renouveler l'opération!

(Cependant, aucune date n'a encore été choisie). N'hésitez pas à vous renseigner durant les vacances d'été car nous essayons d'organiser certaines activités afin de vous divertir !

La Breizh asso's "

breizhassos@gmail.com



BON PLAN POUR LES MOINS DE 26 ANS ! BOUGEZ GRATUITEMENT AVEC BREIZHGO



Le réseau de transport public 100% Bretagne

Du 9 juillet au 28 août 2022, que ce soit en car, en train TER ou en bateau, les jeunes de moins de 26 ans, apprenants ou titulaires de la carte BreizhGo Solidaire, se déplaçant en Bretagne cet été pourront à nouveau voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo. Attention le billet est à réserver la veille pour le lendemain.


Plus d'informations : www.breizhgo.bzh



15 avril au 15 juillet 2022
Naissances : 4
Mariages : 3
Décès : 0

Permanence des agents des finances publiques le mardi 6 septembre
sans rendez-vous dédiée aux avis d'imposition 2022 à France Services de Bain de Bretagne - Le Steriad - 2 Allée de l'Ille à Bain de Bretagne

LES ASSISTANTES MATERNELLES



Patricia CHEVRIER
10 Châtain
Tél fixe : 02 99 72 90 24
Tél portable : 06 84 37 24 02

Corinne BOULAY
17 rue Geneviève Michelez
Tél fixe : 02 99 72 97 49
Tél portable : 06 68 81 74 55

Florence BERGER
13 rue du Château
Tél fixe : 02 99 72 98 37
Tél portable : 06 59 29 24 91

Nolwenn TOMELIER
1 Route de Châtain
Tél portable : 06 89 53 59 60

Directeur de publication : Victor LERMITE
Comité de rédaction : Commission communication
Crédits photos : Ville de Saint Sulpice des Landes, Canva, Les Planeurs d'Ille-et-Vilaine
Conception graphique : service communication
Impression : Edicolor
Dépôt légal : à parution
Tirage : 375 exemplaires



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE
www.defense.gouv.fr/jdc

INFOS PRATIQUES

Mairie
Lundi, Mardi et Vendredi : 9h à 12h
Mercredi : 14h à 17h
Jeudi : fermé
[Sur rendez-vous en dehors de ces horaires](#)
Mail : mairie@saintsulpicedeslandes35.fr
Tél : 02 99 72 91 65

Agence postale
Modification des horaires d'ouverture pendant les vacances d'été : depuis le 11/07, l'agence est ouverte les lundis et mercredis de 9h à 11h et les jeudis de 17h à 19h.
Fermeture du 8/08 au 20/08 : vous pourrez vous rendre à l'Agence Postale de Grand-Fougeray pour vos colis, recommandés, achat de timbres, etc..
Du 23 au 26/08 : l'agence sera ouverte le mercredi de 9h à 11h et le jeudi de 17h à 19h.
Tél : 02 99 72 91 20

Bibliothèque
Mercredi : 16h à 18h
Vendredi : 16h à 18h
Samedi : 10h30 à 12h sauf l'été
Fermeture du 1er au 24/08/2022
Tél : 02 99 72 91 63
biblio35saintsulpicedeslandes@laposte.net

Déchèterie du Grand-Fougeray (La Bataillais)
Horaires d'été du 01/04 au 31/10
Lundi : 14h à 18h
Mercredi : 14h à 18h
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

Église
En cas de décès s'adresser à Marie-France BESSEICHE Tél : 02 99 72 94 47
Pour les baptêmes s'adresser à la permanence du Grand-Fougeray Tél : 02 99 08 40 44
Pour les mariages contacter le presbytère de Messac Tél : 02 99 34 61 56
Pendant les vacances il n'y aura pas de messe à St Sulpice des Landes.
Les messes seront célébrées soit le samedi soir ou le dimanche au Grand Fougeray vous pouvez consulter les horaires sur les feuilles qui sont placées dans la vitrine.
Les heures de permanence au mois d'août sont changées : seulement le vendredi de 15h15 à 16h45.

Un marché à Saint Sulpice - vos attentes !

Les élus souhaitent valoriser nos nombreux artisans et producteurs locaux en vous proposant un marché. Afin de nous aiguiller, n'hésitez pas à nous indiquer quel type de producteur vous souhaitez (ex : épicerie fine, fromager, légumes bio...), l'emplacement ainsi que le jour.

Vous pouvez déposer vos coupons réponse dans nos commerces (au Petit Sulpicien, O' Sulpice des Pains), à La Poste et à la Mairie.
